La Suisse renforce ses contrôles et sa collaboration internationale pour mieux lutter contre le trafic illégal de châles en laine d'antilopes du Tibet

Berne, 14.03.2016 - Depuis 2013, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a renforcé ses contrôles en collaboration avec l'Administration fédérale des douanes (AFD) afin de lutter contre le trafic illégal de châles en laine d'antilopes du Tibet (shahtoosh). Chaque année davantage de ces châles ont ainsi été saisis. De plus, la collaboration internationale et la sensibilisation des clients potentiels sont impératives pour contrer efficacement ce commerce illégal et contribuer à la sauvegarde de cette espèce menacée et donc strictement protégée.

Depuis 1979, le commerce international de l'antilope du Tibet et de ses produits est interdit en vertu de l'inscription de cette espèce à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), tout comme, par exemple, l'éléphant, le tigre ou le rhinocéros. Malgré cela, plus de 70 châles ont été saisis en Suisse en 2015 (29 en 2014). « Le bilan de ces opérations est inquiétant car, pour la confection d'un châle pur, il faut tuer deux à cinq antilopes ce qui représente plus de 280 animaux pour les châles saisis en 2015 », précise Mathias Lörtscher, responsable de la conservation des espèces à l'OSAV. En effet, comme il est impossible de domestiquer les antilopes du Tibet pour les tondre, elle sont victimes du braconnage, ce qui a provoqué un recul massif de leur population de plus de 90 %. Malgré les nombreux efforts entrepris pour prévenir l'extermination de ces animaux, comme, par exemple, la création d'une grande zone protégée en Chine, la menace persiste.

Collaboration internationale nécessaire

Le nombre de châles saisis en Suisse ces dernières années ne représente que la pointe de l'iceberg de ce commerce illégal international. Pour lutter efficacement contre ce fléau, la collaboration internationale est capitale sur le plan stratégique, de la mise en réseau des connaissances spécifiques et de la coopération avec la police. C'est une condition également pour assurer une structure d'appui efficace aux pays concernés dans les domaines policier, douanier et judiciaire.

Concrètement l'OSAV, qui est l'organe d'exécution suisse de la CITES, collabore de manière étroite au niveau national avec l'AFD et la FEDPOL et, au niveau international, avec le Secrétariat CITES et INTERPOL. « Un réseau bien coordonné d'enquêteurs et d'analystes est capital pour l'échange des connaissances entre les pays concernés. La Suisse est très active et a démontré par ses saisies que le marché mondial du châle shahtoosh est établi ; forte des informations récoltées lors de ses séquestres, la Suisse a intensifié la collaboration avec les réseaux spécifiques d'INTERPOL et peut ainsi profiter du service de renseignement et du réseau spécifique d'INTERPOL », précise Ioana Botezatu, responsable à INTERPOL de la stratégie de l'Unité de développement de la sécurité environnementale.

Informer reste la meilleure prévention

L'importation illégale d'un châle en laine shahtoosh est passible d'une amende en vertu de la loi sur les espèces protégées LCITES. De plus, la marchandise est saisie par les autorités. L'augmentation des saisies observée depuis 2013 démontre la nécessité de poursuivre les contrôles, d'intensifier la collaboration nationale et internationale, mais aussi de sensibiliser les clients : les amateurs prêts à débourser plusieurs milliers de francs pour cette laine, considérée comme la plus précieuse, la plus douce et la plus chaude au monde, doivent savoir que chaque châle nécessite le sacrifice illégal de deux à cinq antilopes du Tibet et que l'achat de ces châles est strictement interdit.

Adresse pour l'envoi de questions:

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires (OSAV)
Service médias
Tél. 058 463 78 98

media@blv.admin.ch

Auteur:

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Internet: http://www.blv.admin.ch[4]

Références supplémentaires:

Informations supplémentaires Shahtoosh[5]

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. https://www.facebook.com/sharer.php?u=http://www.blv.admin.ch/aktuell/01617/04492/index.html?lang%3Dfr%26print_style%3Dyes%26msg-id%3D60996%26amp%3Bt%3DAnzeige+Newsmeldungen
2. http://twitter.com/home?status=Anzeige+Newsmeldungen http://www.blv.admin.ch/aktuell/01617/04492/index.html?lang%3Dfr%26print_style%3Dyes%26msg-id%3D60996
3. https://plus.google.com/share?url=http://www.blv.admin.ch/aktuell/01617/04492/index.html?lang%3Dfr%26print_style%3Dyes%26msg-id%3D60996
4. http://www.blv.admin.ch
5. http://www.blv.admin.ch/themen/handel_wild/05116/05773/index.html?lang=fr